

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES – TERMES DE REFERENCE

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599
Téléphone : + 33 (0)1 53 44 31 31

Concernant la prestation

**« Tutorat du cours en ligne SPOC - Passation des marchés
financés par l'AFD dans les Etats étrangers »**

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Présentation des entités	3
ARTICLE 2.	Présentation du Service Prescripteur.....	3
ARTICLE 3.	Contexte et objectifs de la mission	3
ARTICLE 4.	Objet du marché.....	4
ARTICLE 5.	Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation	4
5.1	- Détail de la prestation attendue	4
5.2	- Conditions d'exécution et interlocuteurs.....	6
5.3	- Méthodologie attendue	7
5.4	- Délais d'exécution de la prestation.....	7
5.5	- Livrables attendus.....	7
5.6	- Compétences attendues du Prestataire	7
ARTICLE 6.	Validation des livrables par l'AFD.....	8
6.1	- Processus de validation des livrables – admission des prestations.....	8
6.2	- Critères de validation des livrables	8

ARTICLE 1. Présentation des entités

Présentation de l'AFD :

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale **Proparco** (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à mobilisation de l'expertise publique française, **Expertise France** (www.expertisefrance.fr) devrait rejoindre le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

ARTICLE 2. Présentation du Service Prescripteur

La Division Appui à la Passation des Marchés (APM), au sein de la Direction Solutions de Développement Durable (SDD), a pour mission d'assurer pour l'instruction et l'exécution des projets un appui méthodologique et opérationnel auprès des équipes projet au siège et dans le réseau des agences de l'AFD sur l'ensemble des questions relatives aux procédures de passation des marchés financés par l'AFD dans les pays étrangers.

La division contribue aussi à l'évolution des doctrines et procédures de l'AFD en matière de passation des marchés dans les pays étrangers. Elle anime également un programme de formations spécifiques, à destination des agents AFD en interne, ainsi que des agents des bénéficiaires des financements de l'AFD dans les états étrangers. Dans ce cadre, APM organise la formation des contreparties de l'AFD via des formations en ligne, en présentiel, et en ligne avec tutorat.

ARTICLE 3. Contexte et objectifs de la mission

L'AFD, en tant qu'établissement public, est tenu de s'assurer de la bonne utilisation des fonds octroyés ainsi que de l'application des principes d'économie et d'efficacité, dans le respect des bonnes pratiques internationales, lors de la passation de marchés.

Et la passation des marchés constitue l'une des clefs de la qualité de la mise en œuvre et de la réussite d'un projet. Elle revêt donc une importance particulière pour l'AFD.

L'AFD propose depuis 2015 une version digitalisée d'une formation en passation des marchés à destination de ses contreparties, bénéficiaires de prêts ou subventions, devant passer des marchés financés par des fonds AFD. Cette formation a pour ambition de guider les participants dans l'application des « Directives pour la passation de marchés dans les Etats étrangers », des principes et exigences que l'AFD entend faire respecter dans le cadre des marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers.

Ces formations sont offertes gratuitement aux MOA ([Se connecter sur le site | Les Moocs du Campus AFD](#)). Elles sont accessibles en « auto-formation », en anglais et en français. Mais pour garantir une expérience d'apprentissage satisfaisante, l'AFD fait appel à des tuteurs pour assurer le tutorat du cours en ligne à raison de 2 à 3 sessions annuelles.

A ce jour les sessions tutorées sont proposées uniquement aux MOA francophones. Il est désormais indispensable de les proposer également aux MOA anglophones.

La mission du prestataire consistera donc à piloter la tenue de sessions tutorées en anglais sur 2026, et en conduire 1 à 2 sessions sur 2027 et 2028, et à assurer la coordination de la formation et l'accompagnement pédagogique pour les sessions en français maintenues, et les sessions en anglais à venir.

ARTICLE 4. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier la réalisation des prestations suivantes :

- Tutorat du cours en ligne auprès de MOA anglophones (1 session en 2026 et 1 à 2 sessions en 2027 et 2028) comprenant environ 100 participants/session ;
- Tutorat du cours en ligne auprès de MOA francophones (1 session en 2026 et 1 à 2 sessions en 2027 et 2028) comprenant environ 100 participants/session ;

Total des sessions : 1 en 2026 et 3 respectivement en 2027 et 2028 (total estimé : 700 apprenants).

ARTICLE 5. Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation

5.1 - Détail de la prestation attendue

Le prestataire se verra confier les prestations décrites ci-après.

Les points focaux de l'AFD se tiendront également à disposition du Prestataire pour éclairer toute question sur le contenu, ou sur les attentes de l'AFD pour la réalisation de cette prestation.

a) Tutorat et suivi du SPOC auprès des clients francophones (1 à 2 sessions en 2027 puis 2028)

A raison d'une à deux fois par an, la mission consiste à animer à distance la formation en ligne (SPOC¹ Passation des Marchés), à motiver les apprenants (100/session) et à faire en sorte qu'ils réussissent à finaliser la formation dans les meilleures conditions. Le tuteur appuiera les apprenants dans leur suivi des modules e-learning en passation des marchés sur <https://mooc.campus.afd.fr> via le forum, un groupe whatsapp et des classes virtuelles synchrones. Ce suivi pédagogique permet d'engager les apprenants et d'avoir un taux de satisfaction et de complétion très élevé (plus de 80% en moyenne). Le nombre d'apprenant par classe virtuelle (groupe) devra être limitée à 25.

La/le tutrice (tuteur) référent(e) effectuera les activités suivantes :

¹ Small On-Line Course

- Appui à la préparation de la formation : appel à candidatures, création des groupes, amendements entre les sessions et paramétrages, planning,
- Lien entre les tuteurs et l'AFD pour les questions techniques et organisationnelles,
- Communication avec les participants retenus,
- Coordination du travail des autres tuteurs (dates des classes virtuelles, questions, bilan, suivi et capitalisation etc.),
- Coordination des tuteurs de groupes, résolutions techniques, capitalisation des documents de suivi, capitalisation des questions destinées aux experts en PM et relais avec ces experts, réalisation du bilan
- Tutorat de groupes : la/le tutrice (tuteur) de référence est également amené.e à réaliser le tutorat de groupe (pour un ou deux groupes d'apprenants)

Le tuteur/tutrice de groupe effectuera les activités suivantes :

- Accompagnement et tutorat motivationnel d'un groupe d'apprenant de 20 à 25 participants
- Tutorat réactif auprès du groupe d'apprenants attribué
- Suivi technique, organisationnel et motivationnel des participants
- Animation d'une ou deux classes virtuelles, animation du groupe Whatsapp, animation de chats hebdomadaires
- Tenue d'un fichier d'incidents : technique, pédagogique, organisationnel
- Reporting hebdomadaire relatif à l'état d'avancement de la formation
- Garantie de respect du calendrier pédagogique tel que défini par le tuteur référent
- Bilan de la formation tutorée pour son groupe, recommandations éventuelles pour les prochaines sessions.

La prestation s'effectue en **langue française**.

La prestation de tutorat de groupe s'effectue sur la période de la formation, soit sur 5 semaines, de plus, le tuteur prévoit d'être disponible en amont pour une réunion de préparation avec les autres tuteurs et en aval pour une réunion bilan. La prestation de tutorat de référence démarre environ trois semaines avant le démarrage de la formation en elle-même.

⇒ **Méthodologie et j/h à définir par le prestataire. Le prestataire est invité à chiffrer au forfait la réalisation d'une session de tutorat/si nécessaire en considérant un ou deux groupes par tuteur. Nombre estimé d'h/j par groupe : 7 (sans préparation) pour 25 apprenants**

b) Tutorat et suivi du SPOC auprès des clients anglophones (1 session en 2026, 1 à 2 sessions en 2027 puis 2028)

A raison d'une à deux fois par an, la mission consiste à animer à distance la formation en ligne en anglais (SPOC² Passation des Marchés), à motiver les apprenants (100/session) anglophones et à faire en sorte qu'ils réussissent à finaliser la formation dans les meilleures conditions. Le tuteur appuiera les apprenants dans leur suivi des modules e-learning en passation des marchés sur <https://mooc.campus.afd.fr> via le forum, un groupe WhatsApp et des classes virtuelles synchrones (dont les supports auront été préalablement traduits). Ce suivi pédagogique permet d'engager les apprenants et d'avoir un taux de satisfaction et de complétion très élevé (plus de 80% en moyenne). Le nombre d'apprenant par classe virtuelle (groupe) devra être limitée à 25.

² Small On-Line Course

La prestation s'effectue en langue anglaise.

- **Méthodologie et j/h à définir par le prestataire. Le prestataire est invité à chiffrer au forfait la réalisation d'une session de tutorat/si nécessaire en considérant un ou deux groupes par tuteur. Nombre estimé d'h/j par groupe et par tuteur : 7 pour 25 apprenants (sans préparation)**

La/le tutrice (tuteur) référent(e) effectuera les activités suivantes :

- Formation à la PM AFD, et sensibilisation à l'utilisation des plateformes AFD.
- Appui à la préparation de la formation : appel à candidatures, création des groupes, amendements entre les sessions et paramétrages, planning,
- Lien entre les tuteurs et l'AFD pour les questions techniques et organisationnelles,
- Communication avec les participants retenus,
- Coordination du travail des autres tuteurs (dates des classes virtuelles, questions, bilan, suivi et capitalisation etc.),
- Coordination des tuteurs de groupes, résolutions techniques, capitalisation des documents de suivi, capitalisation des questions destinées aux experts en PM et relais avec ces experts, réalisation du bilan
- Tutorat de groupes : la/le tutrice (tuteur) de référence est également amené.e à réaliser le tutorat de groupe (pour un ou deux groupes d'apprenants) de 20 à 25 apprenant.

Le tuteur/tutrice de groupe effectuera les activités suivantes :

- Formation à la PM AFD, et sensibilisation à l'utilisation des plateformes AFD.
- Accompagnement et tutorat motivationnel d'un groupe d'apprenant de 20 à 25 participants (/groupe)
- Tutorat réactif auprès du groupe d'apprenants attribué
- Suivi technique, organisationnel et motivationnel des participants
- Animation d'une ou deux classes virtuelles, animation du groupe Whatsapp, animation de chats hebdomadaires
- Tenue d'un fichier d'incidents : technique, pédagogique, organisationnel
- Reporting hebdomadaire relatif à l'état d'avancement de la formation
- Garantie de respect du calendrier pédagogique tel que défini par le tuteur référent
- Bilan de la formation tutorée pour son groupe, recommandations éventuelles pour les prochaines sessions.

Les méthodologies présentées ci-dessus peuvent être adaptée dans la proposition technique.

La prestation de tutorat de groupe s'effectue sur la période de la formation, soit sur 5 semaines, de plus, le tuteur prévoit d'être disponible en amont pour des sessions de formation et sensibilisation aux outils de formation AFD (1 pour la totalité du contrat), une réunion de préparation avec les autres tuteurs et en aval pour une réunion bilan. La prestation de tutorat de référence démarre environ trois semaines avant le démarrage de la formation en elle-même

Nombre total de session FR et EN sur 2027 et 2028 : 7 sessions

5.2 - Conditions d'exécution et interlocuteurs

Le marché sera exécuté à distance.

L'AFD mettra à la disposition du Prestataire l'accès au cours en ligne passation des marchés ainsi que les coordonnées des participants.

La responsable de la mission sera M. Adrien MEFFRE, chargée de mission en passation des marchés au sein de la division APM de l'AFD sous la supervision de Mr. Frédéric AUDRAS, responsable adjoint de division.

Au démarrage de la prestation, le Titulaire désignera l'interlocuteur de la mission (conformément à la proposition technique proposée et acceptée par l'AFD) en précisant les modalités de contacts.

5.3 - Méthodologie attendue

Dans le respect des exigences décrites aux présents TDR, le prestataire pourra proposer la méthodologie jugée la plus adaptée pour mener à bien ses activités, en accord avec le responsable de la mission.

5.4 - Délais d'exécution de la prestation

La mission débutera à la date de notification du présent marché, pour une durée d'exécution jusqu'à fin 2028.

5.5 - Livrables attendus

Le prestataire devra remettre à l'AFD les livrables (7 livrables) suivants :

- 1 session de tutorat en anglais en 2026
 - Pour les sessions tutorées :
 - Listes des groupes d'apprenants ;
 - Bilan des activités de son groupe et recommandations pour les prochaines sessions ;
 - Bilan global de la formation et recommandations pour les prochaines sessions.
- 3 sessions de tutorat en anglais ou en français en 2027 puis 2028 (6 au total)
 - Pour les sessions tutorées :
 - Listes des groupes d'apprenants ;
 - Bilan des activités de son groupe et recommandations pour les prochaines sessions ;
 - Bilan global de la formation et recommandations pour les prochaines sessions.

Le prestataire cèdera à l'AFD l'ensemble des droits de propriété intellectuelle des supports et des documents qu'il réalisera dans le cadre de cette prestation.

5.6 - Compétences attendues du Prestataire

Le Titulaire affectera du personnel de qualification et d'expérience correspondant aux prestations décrites aux présents Termes de références, de manière à atteindre les résultats qui y sont fixés.

Les compétences que l'AFD attend du Prestataire sont les suivantes :

- Expertise :
 - Formation ou expérience de minimum 3 ans en passation de marchés (procurement) y.c. d'accompagnement ou formation sur le sujet.
 - Connaissance du cours en ligne, utilisation des outils digitaux (forum, groupe WhatsApp)
 - Maîtrise de l'anglais

- Animation d'équipe à distance
 - Accompagnement d'apprenants
 - Connaissance du LMS Moodle est un plus
 - Expérience avec la plateforme de formation AFD de formation préférée
- Posture :
- Capacité à motiver et à challenger les participants
 - Sens pédagogique
 - Savoir adapter sa communication aux apprenants venant d'horizons multi-culturels différents et selon leurs spécificités
 - Réactivité
 - Motivation, qualités humaines (care)

ARTICLE 6. Validation des livrables par l'AFD

6.1 - Processus de validation des livrables – admission des prestations

L'AFD commentera les livrables remis par le Prestataire, qui finalisera les produits sur cette base. Le produit final devra être livré avec tout document éditable permettant à l'AFD d'y apporter les modifications nécessaires le cas échéant.

A la réception de chaque livrable, l'AFD aura 10 jours ouvrés pour le valider ou pas. Si l'AFD souhaite amender le livrable, elle communiquera au Prestataire ses commentaires sur ces livrables au plus tard 10 jours ouvrés après leur réception. Le Prestataire aura 7 jours ouvrés pour prendre en compte ces commentaires et proposer une nouvelle version du livrable. Ce processus pourra être renouvelé tant que l'AFD ne sera pas satisfaite du livrable.

Le livrable ne sera validé que sur décision de l'AFD.

6.2 - Critères de validation des livrables

La prestation sera appréciée selon les critères ci-dessous :

- Disponibilité
- Réactivité
- Suivi des apprenants de façon à maximiser le taux de complétion du cours
- Activité sur la plateforme et sur le groupe WhatsApp
- Participation aux réunions et aux classes virtuelles
- Remise des livrables cités au 5.6.